



Un CTR dédié à la formation professionnelle

Compte rendu de la séance du 16 janvier 2017

La direction générale a réuni les organisations syndicales représentatives (CFDT, FO, CGT, Solidaires) dans un comité technique de réseau dédié à la formation professionnelle, sous la présidence de Vincent Mazauric, directeur général adjoint (DGA) de la DGFIP et en présence de Daniel Casabianca directeur de l'ENFiP, pour faire le bilan de la formation et examiner des propositions d'évolution.

Dans sa déclaration liminaire (voir dépêche du 17 janvier 2017), la CFDT Finances publiques a interpellé le président de séance sur un certain nombre de sujets d'actualité avant d'aborder les questions liées à l'ordre du jour.

Sur les conditions du dialogue social

La CFDT Finances publiques a dénoncé les modifications en cours de mandat : les élus suppléants en CAP et en CT locaux ne seront plus convoqués, le nombre de jours de préparation des CAP nationales sera très fortement réduit, dès le 1er janvier 2017. Les conséquences de ces décisions seront sans nul doute au détriment de la qualité de la défense des intérêts tant individuels que collectifs des personnels.

Le directeur général aurait décidé la mise en œuvre de ses mesures qu'il considère comme nuancées, en l'absence de consensus syndical !

Quant à une pause du processus de restructuration

La réponse est non car cela ne serait « ni protecteur, ni prudent au regard de l'avenir de la DGFIP ». Seul débat possible l'orientation du changement.

Le Régime Indemnitaires de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

En réponse à notre étonnement de découvrir l'adhésion de la DGFIP à ce nouveau dispositif indemnitaires dès 2018 pour les géomètres cadastrés, le DGA explique qu'il n'y a pas d'urgence pour une mise en application effective mais qu'il n'y a pas d'alternative. La catégorie d'agent ouvrant le bal est le fruit d'une négociation avec la DGAFP¹. Un groupe de travail sur ce thème se réunira avant la fin du 1^{er} semestre 2017.

La mise en œuvre du dispositif PPCR pour la catégorie A

Le dossier est toujours en instance de validation au niveau ministériel. A suivre...

Le bilan 2016 de la formation professionnelle

Le bilan fera l'objet d'un point lors de la prochaine réunion consacrée à la formation. En effet, il a été décidé de favoriser le débat sur les nouveautés et d'inverser l'ordre du jour.

¹ DGAFP : direction générale de l'administration et de la fonction publique

A notre demande d'examiner certains points, sous l'angle de l'égalité professionnelle, la réponse est oui.

La réflexion prospective

L'ensemble des propositions a suscité une interrogation à la CFDT Finances publiques : n'est-on pas en train de masquer une volonté de réduire le budget et les moyens de la formation à la DGFIP ? Mais non, l'objectif n'est ni de réduire les forces ou les moyens et le budget de la formation professionnelle.

Pour le moment il est juste question de faire état de l'avancement des réflexions et d'ouvrir un cycle de discussion. Tous les sujets ne seront pas menés parallèlement mais successivement.

— La modification des épreuves des concours pour mieux recruter dans les sphères cadastrale et informatique.

Les concours de la DGFIP attirent beaucoup de candidats dans l'ensemble. Cependant, les concours « cadastre » et « informatique » connaissent des problèmes de recrutement.

○ Concours « cadastre »

La DG propose d'intégrer un sujet fiscal pour les techniciens géomètres et d'axer la sélection sur la topographie pour les catégories A externe et interne. Ainsi, selon la direction de l'ENFiP, les concours seraient équilibrés et symétriques. L'épreuve sportive serait supprimée au profit d'un certificat médical d'aptitude.

L'instauration d'une option cadastre fera l'objet d'une expérimentation dans le cadre du concours d'inspecteur des finances publiques.

La CFDT Finances publiques est favorable à la modification des épreuves des concours mais refuse l'introduction d'une sélectivité certes différente mais ne garantissant pas une évolution du volume de candidats « cadastre ». Au contraire, elle pourrait avoir l'effet inverse et limiter leur nombre et priver la DGFIP de personnes motivées mais non initiées à la topographie. Les épreuves sont toujours aussi mal adaptées et minimisent l'attractivité des concours tant internes qu'externes.

Pour la CFDT Finances publiques, un concours spécifique dédié à la mission cadastrale serait plus astucieux.

○ Concours « informatique »

Ces concours ne saturent pas faute de candidat et font face à un taux d'élimination élevé. Ce constat conduit la DG à faire évoluer les épreuves et à leur redonner de la notoriété en élargissant les possibilités de candidatures.

La DG propose de mettre en phase les épreuves avec les études des candidats, en rénovant les langages et les systèmes d'exploitation. Elle supprime l'épreuve d'admissibilité n° 3 qui permet selon la CFDT Finances publiques de vérifier des compétences essentielles d'extraction de structuration d'informations. Une adaptation des sujets serait plus judicieuse.

Actuellement, les épreuves des concours se basent sur un corpus technologique et méthodologique archaïque, et il faut rectifier ce point pour en restaurer l'attractivité. Tout au long de la carrière les systèmes comme les langages évoluent. Pour la CFDT Finances publiques, il semble donc plus intéressant de se concentrer sur les questions sous-jacentes de conception et de revoir le contenu des épreuves pour se concentrer réellement sur l'algorithmie, la conception et l'architecture.

— L'organisation de la formation initiale

L'objectif affiché est l'amélioration de la formation initiale qui aujourd'hui est trop généraliste. Le système se devant de former des fonctionnaires à un métier. Pour cela, il est nécessaire de densifier le contenu des formations.

○ Une première affectation dès le début de la scolarité

Plutôt que de revoir le rythme de la scolarité et les modes d'apprentissage, comme la CFDT Finances publiques le suggère régulièrement, la DG souhaite modifier les règles d'affectation des stagiaires et d'adapter la formation à leur affectation.

En clair, les stagiaires des catégories A et B seront affectés rapidement après leur entrée à l'ENFiP, sur des postes restés vacants après le mouvement national de mutation et la formation porterait sur le métier de la première affectation. Dans les faits, la CFDT Finances publiques craint des affectations ALD, des choix géographiques et non métier. Elle a dénoncé la rupture avec les règles de gestion protectrice des agents.

La CFDT Finances publiques n'adhère pas à ces propositions qui remettent en cause les règles de gestion et visent l'hyperspécialisation au lieu de réfléchir à la définition des métiers, et à la construction de la formation autour de cas pratiques et d'exercices pluridisciplinaires, permettant aux stagiaires à la fois de travailler et de s'approprier les contenus, tout en améliorant leurs conditions de travail.

La DG reconnaît qu'il faut clarifier et affiner les projets avant toute prise de décision en vue de reconstruire les contenus. Tout serait une question de bon sens et d'équilibre avec un objectif unique : la qualité de la formation métier, et sans arrière pensée budgétaire !

Un calendrier fixera les réunions qui se dérouleront entre mars 2017 et mai 2017, avant la tenue du CTR conclusif, pour une application lors de la rentrée 2018 de la promotion d'inspecteurs stagiaires.

La CFDT Finances publiques veillera à la sauvegarde des règles de gestion et du droit à la formation au cours de ces réunions.

○ La personnalisation des parcours et l'alternance

Une partie de la formation pourrait être individualisée pour s'adapter au parcours personnel du stagiaire grâce à un système d'option. La CFDT Finances publiques préfère la mixité des publics.

La DG assure que la mixité ne serait pas impactée par la personnalisation qui concernerait plutôt des pré-requis et « à petite dose ». A voir...

La CFDT Finances publiques est très favorable à l'alternance pour autant que les conditions d'accueil des stagiaires soient de grande qualité, avec un tuteur de proximité, reconnu et valorisé.

○ Des mesures diverses liées à la participation aux concours

Dès 2017, la DG sera plus exigeante sur la participation des inscrits aux concours. Elle n'autorisera la sortie de la salle que deux heures après le début des épreuves au lieu d'une heure actuellement. La validation des autorisations d'absence sera conditionnée par la présentation de l'attestation de présence aux épreuves remises aux candidats.

Une réflexion est en cours sur la limitation du nombre de participation à un même concours (cinq fois).

Elle envisage d'organiser en même temps les concours interne et externe. Ce dernier point est pour le moins problématique.

Des questions restées sans réponses

La direction n'a pas apporté de réponse à certaines questions posées dans nos propos liminaires : la nouvelle organisation du GRH 10, le régime indemnitaire des chargés d'enseignement informatique, la durée des Conseils de promotion, le calendrier social pour les questions touchant à l'ENFiP, la formation des cadres et la suppression des notes chiffrées et de la note de participation

Ces questions seront reposées à l'occasion des prochains rendez-vous avec la DG.

La CFDT Finances publiques défendra la sauvegarde de l'outil de formation qu'est l'ENFiP, un haut niveau de formation, le maintien des règles de gestion.

Paris, le 18 janvier 2017